Quatorzième Année. — N° 1896 UN NUMERO: 15 CENTIMES. Lundi 7 Février 1870

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing :
Trois mois. . . . . 12 f. »
Six mois. . . . . 23 »
Un an . . . . . 44 »

L'abonnement continue, sauf avis contraire

# JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT : [illegible]

Le Nord de la France
Trois mois. . . . .
Six mois. . . . . 12
Un an . . . . . 22

ANNONCES : 15 centimes la ligne.
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

On s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1 ; A TOURCOING, chez I. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place ; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée.
A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8 ; A TOURNAI, au bureau du journal *l'Economie* ; A BRUXELLES, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

**Ce numéro a un supplément**

## ROUBAIX, 6 FÉVRIER 1870

Le retour au régime et aux pratiques du gouvernement parlementaire a remis en honneur l'étude des institutions et des hommes qui ont marqué dans les phases antérieures de ce système. L'attention s'est surtout reportée, et avec raison, sur les premières années de la Restauration, à cette époque où, éclairé par de sages et habiles conseillers, le roi Louis XVIII; faisant violence à son entourage, résolut de marcher dans la voie libérale, sans se laisser aller à la sécurité périlleuse que lui promettait une Chambre dévouée et royaliste.

L'analogie des situations est faite pour susciter des rapprochements, et, par un procédé de polémique dont on peut abuser trop facilement, on est arrivé à vouloir reconnaître dans les personnages politiques actuels, ici Royer-Collard, là Decazes, voir même Villèle et Polignac.

Ce genre de rapprochements est plein de périls, surtout lorsque des faits passés, et sans remonter à l'origine des causes, on veut conclure aux mêmes conséquences et aux mêmes fins. On oublie trop facilement que, malgré des apparences spécieuses et des situations qui peuvent sembler identiques, tout est toujours nouveau en politique, et que si l'étude de l'histoire en cette matière peut fournir des enseignements, elle ne peut établir de lois fixes et invariables, eu égard surtout aux éléments nouveaux que le progrès des mœurs publiques introduit tous les jours sur la scène.

C'est par suite de ce courant d'idées que, depuis quelque temps on a cherché à trouver entre M. Ollivier et le garde des sceaux du cabinet Decazes, M. de Serre, des ressemblances qui, dans l'esprit des publicistes contemporains, ne vont guère plus loin que la mise en présence de deux situations semblables.

Y a-t-il cependant entre ces deux hommes d'Etat autre chose qu'une analogie de position ? Peut-on trouver entre eux des rapports d'idées et de conduite politique ? Une étude un peu attentive du rôle joué par M. de Serre ne tarde pas à montrer combien les points de contact sont nombreux : analogie dans le caractère exclusif des principes qu'ils ont professés au début de leur carrière, et identité du terrain sur lequel ils ont cherché à concilier ces principes avec la pratique d'un gouvernement libéral.

Cette conciliation fut pendant toute la vie de M. de Serre le mobile de sa conduite, de ses efforts et de ses luttes. Issu d'une famille où le culte de la royauté servait de *Credo* politique, il arriva à la vie publique avec des idées absolues et un attachement à la monarchie encore accru par les sacrifices qu'il s'était imposés pour sa cause. Mais lorsque jeté dans la mêlée, il eût à prendre sa place dans un milieu troublé où se heurtaient les antagonismes d'intérêts et de principes, lorsqu'il eût étudié et les griefs de ses coreligionnaires politiques et les légitimes exigences de ceux qui défendaient des situations acquises depuis 1789, lorsque se plaçant sur le terrain de la charte de 1814, il fut mis par les événements en demeure d'accommoder dans la conduite des affaires publiques ses convictions, son patriotisme et son amour de la justice, on vit le monarchiste de 1815, le soldat de l'armée de Condé incliner davantage vers un éclectisme qui pût servir de ralliement à tous ceux qui, partis de points opposés, mais épris des mêmes sentiments, voulaient concourir au triomphe des idées libérales.

A l'appui de ce programme, M. de Serre apportait un talent noble, courageux, naturellement éloquent, qui ne reculait devant aucune difficulté, ni devant aucun orage. Un travail incessant le rendait également propre à aborder en maître les questions de principes, de législation et d'affaires.

Entraîné par le cours logique de ses déductions, il fut amené à formuler des théories libérales dont la hardiesse étonnerait presque de notre temps ; une des plus singulières de ces théories, celle qui semble tout actuelle, n'est-ce pas celle qu'il émit dans la loi sur la presse, lorsqu'il déclarait ne comprendre les poursuites que dans les cas de délits de droit commun ?

M. de Serre a échoué, et on le voit, dans une tentative qui ressemble d'une façon frappante, aussi bien par les détails que par les grandes lignes à celle sur le compte de laquelle les esprits sont actuellement si divisés.

Le même insuccès attend-il le ministre qui renouvelle en 1870, les efforts de son prédécesseur de 1818 ? L'échec d'une expérience brillante, mais malheureuse, donne-t-elle le droit de condamner par avance l'entreprise actuelle au nom de l'histoire ? Ce serait vouloir faire désespérer du progrès et tenir pour néant les salutaires enseignements du passé.

Dans tous les cas et avec la même résolution, avec un tempérament d'orateur analogue à celui de son prédécesseur, M. Ollivier accepte la lutte dans les conditions au moins aussi difficiles. Il y a dans ce rôle de la grandeur, mais surtout des périls ; car, ainsi que l'a dit M. de Serre : « Le gouvernement constitutionnel, comme tout gouvernement libre, présente et doit présenter un état de lutte permanent. La liberté, c'est la perpétuité de la lutte. »

GUSTAVE LAIGNE.

---

M. Frédéric Béchard, collaborateur de la *Gazette de France*, a reçu, à l'occasion de la mort de son père, la lettre suivante de M. le comte de Chambord:

Frohsdorf, le 17 janvier 1870.

Je reçois, monsieur, la lettre par laquelle vous m'annoncez le malheur qui vient de vous frapper d'une manière si inattendue, et je veux vous dire ici toute la part que je prends à votre affliction filiale. Je perds dans celui que vous pleurez un ami dont la haute intelligence, le noble cœur, le dévouement à la France et à la cause du droit, étaient au-dessus de tout éloge. Nul plus que moi n'appréciait son talent, ses rares qualités et ses importants travaux.

La supériorité de ses vues, la persévérance de ses recherches, la conscience qu'il apportait dans ses études favorites, se révèlent en particulier dans tout ce qu'il a écrit sur le droit municipal et les questions qui s'y rattachent. C'est là que on viendra puiser les vrais principes de cete sage décentralisation administrative que tous les bons esprits doivent appeler de leurs vœux.

Ses enfants, je n'en doute pas, suivront toujours les exemples de fidélité qu'il leur a laissés. Votre récente visite à Frohsdorf en est pour moi la preuve certaine. Soyez auprès de votre mère et de otre famille l'interprète de ma douloureuse sympathie, et recevez l'assurance de tous mes sentiments.

HENRI.

*A M. F. Béchard.*

---

Nous apprenons la mort de Mgr Plantier, archevêque de Nimes, décédé à Rome, et celle de S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon.

---

### Correspondance Parlementaire
du *Journal de Roubaix*.

Paris, 5 février 1870.

M. Mège est au fauteuil ; M. Estancelin rectifie des chiffres au procès-verbal. M. de Kératry, M. de Kergeju, font quelques observations sur le procès-verbal qui est ensuite adopté. M. Josseau, rapporteur de la commission d'initiative, rend compte de l'examen de trois projets de loi : l'un par MM. Picard, Steenackers, etc., l'autre par MM. Garnier-Pagès et autres sur la presse, la 3e par MM. Lefevre-Pontales et autres, toujours sur le même sujet. (Compte-rendu des projets de presse). La commission d'initiative a été d'avis de renvoyer le tout à l'examen de la commission qui s'occupe de la loi sur la presse.

M. de Dalmas signale à M. le ministre de l'Intérieur la nécessité de surveiller les bureaux de nourrices. La mortalité des enfants de moins d'un an, arrive, sur certains points à 90 %. Une commission a été nommée depuis un an et elle n'a jamais fonctionné. M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, répond qu'après enquête faite dans les six départements voisins de la Seine, la commission a consulté l'académie de médecine qui s'en occupe à toutes ses séances, Le docteur Blot, rapporteur de l'académie doit faire son rapport. Le ministre de l'instruction publique a pressé l'affaire et on avisera au plus tôt.

M. de Dalmas trouve la réponse insuffisante. La question presse. Depuis huit ans, le monde scientifique s'en est occupé sans qu'il en soit rien sorti.

M. le ministre répond qu'il ne comprend pas cette insistance (on proteste à gauche). Le rapport de l'académie sera déposé dans quelques jours. Le ministre doit attendre les rapports de l'académie et de la commission. M. Vendre appelle l'attention du gouvernement sur l'art. 55 du Code civil (apport des enfants à l'hôtel de Ville pour constater la naissance). M. Vendre avait l'intention de déposer un projet de loi sur la question.

« Cela ne se fait plus, » répond-on de divers côtés. M. Jules Simon insiste sur la gravité de cette question et de « l'industrie des nourrices. » Un ajournement, dit-il, n'est pas possible. Il rappelle les deux procès de l'an dernier « les faiseuses d'anges. » Les académies sont toujours un peu longues et il y a urgence.

M. Echassériaux, au nom de la commission d'initiative fait le rapport sur le projet de loi relatif aux sociétés de secours mutuels. — Renvoi aux bureaux.

M. Bethmont demande l'impression dans le *Journal officiel*, des projets de loi déposés par les députés. M. le ministre de l'intérieur refuse ; ce ne sont pas des documents émanant de la Chambre. M. Béthmont insiste, Cependant, sur l'observation qui lui en est faite, il se réserve de présenter, sous forme d'interpellation, cette question qui est sérieuse.

M. Rochefort demande si on a interdit le remplacement des deux soldats envoyés en Afrique, en faveur desquels une souscription a été ouverte. Il se plaint qu'on empêche, contre tout droit, les soldats d'aller aux réunions publiques.

M. le général ministre de la guerre répond qu'il a le droit d'interdire aux soldats les réunions publiques ; il en use. Le ministre a de plus le droit de refuser le remplacement ; il en use.

M. Rochefort ne nie pas le droit ; il dit seulement qu'en présence des circonstances actuelles, ce n'est plus de la discipline, c'est de la persécution et presque de la cruauté.

M. le ministre réclame la liberté de ses appréciations sous sa responsabilité. Quant au mot de cruauté, M. le ministre le repousse « tout mon passé le repousse, j'aime le soldat plus que M. Rochefort. »

M. Rochefort lit un décret de 1789 d'où il suit que les soldats peuvent assister aux séances de sociétés populaires. Ce décret a été proposé par Beauharrais. « Il est singulier que la famille ait si étrangement dégénéré comme libéralisme. »

M. le ministre répond que « l'Empereur et sa famille sont profondément affectionnés au soldat.

Un ordre du jour motivé est proposé avec demande de scrutin : « Considérant que le ministre de la guerre s'est conformé à son droit et à son devoir, passe à l'ordre du jour. » Une tempête effroyable suit la lecture de cet ordre du jour.

M. de Tillancourt supplie la Chambre de ne pas créer un précédent, Il ne s'agit pas d'une interpellation ; et par respect pour le règlement on ne doit pas mettre aux voix l'ordre du jour. En effet, l'honorable M. David, l'un des signataires de l'ordre du jour, le retire, et déclare qu'il a saisi l'occasion de fixer la question douteuse de savoir si on peut déposer un ordre du jour sur une simple question.

M. de Kératry demande si le gouvernement laissera, comme par le passé, circuler en France la monnaie papale qui est de titre inférieur. M. le ministre des affaires étrangères répond que le gouvernement pontifical ayant refusé d'accéder à l'union monétaire, il a pris des mesures en conséquence.

A propos d'une prolongation de surtaxe à l'octroi de Chambéry, M. Echassériaux attaque le principe des surtaxes d'octroi. Elles sont contraires à la tendance actuelle en matières d'octroi. Elles sont irrégulièrement employées ; elles ont pour résultat de pousser à l'ivrognerie. Il faut que les communes aient d'abord épuisé les impositions extraordinaires. M. de Kératry, M. Glais-Bizoin et autres appuient cette observation. Le rapporteur du projet explique la situation particulière et les surtaxes demandées sont votées.

M. de Mackar a la parole sur son interpellation (voies de communication).

*(Voir au supplément).*

CH. MELVAL.

---

Le *Journal officiel* reçoit du Sénégal des nouvelles intéressantes.

On sait que des troubles graves avaient été suscités dans une partie de nos possessions du Sénégal par le chef rebelle Lat'Dior. Cet agitateur, encouragé par quelques succès, avait réussi à réveiller le fanatisme des populations indigènes, et à nous créer une situation très-tendue, non-seulement dans le Cayor, mais encore dans le Diambour, le Oualo, le Dimar et le Toro.

Battu en septembre dernier à Louga par les forces du colonel Le Camus, il n'avait pu être poursuivi ; et il profitait de ce répit pour soutenir que les troupes rentrées à Saint-Louis avaient reculé devant lui ; ces bruits, répandus au milieu de populations faciles à tromper, avaient provoqué d'assez nombreuses défections.

Pour les arrêter et rétablir l'ordre, il fallait agir promptement : le gouverneur, M. Le colonel Valière, poussa les préparatifs avec activité, et, le 21 novembre dernier, une colonne légère partait de Saint-Louis avec mission de réoccuper le Cayor, de poursuivre Lat'Dior et de le forcer à se jeter dans le Rip, si on ne parvenait à l'atteindre et à l'anéantir. Cette mission, confiée au capitaine de spahis Canard, a été conduite de la manière la plus remarquable par ce brave et intelligent officier.

Lat'Dior voulant fatiguer nos soldats, se retirait à petites journées, en attendant que le manque d'eau et de vivres nous forçât à regagner Saint-Louis. Ce calcul a été déjoué; la colonne a pu être ravitaillée; le courage et la patience de nos soldats, l'habileté de leur chef ne se sont pas démentis un seul instant, et l'ennemi, pourchassé de village en village, a été reconduit, l'épée dans les reins, jusqu'aux limites du Cayor. Là, les partisans désespérés de Lat'Dior ont forcé ce chef à accepter le combat.

Complétement battu, démoralisé, Lat'Dior a voulu chercher un refuge dans le Baol; forcé de quitter cette contrée, il a été atteint par les troupes d'un de nos alliés, le roi de Sine, qui lui ont fait subir une dernière défaite, à la suite de laquelle il est entré presque seul dans le Rip.

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX
DU 7 FÉVRIER 1870.

— 89 —

## TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOUDRAS.

XLII

D'IGORNAY A PARIS.

*(Suite).*

Comment s'était-il fait que Tristan, qui nous a donné tant de preuves de son orgueil, se fut mis dans le cas de laisser dire de lui ce que Simon avait écrit à son père, après l'avoir recueilli de la bouche d'Adalbert Bourrachon ?

Nous tâcherons de donner l'explication de cette circonstance, bizarre en effet quand on songe au caractère du personnage qui la subit, en exprimant notre sentiment particulier sur la passion dominante de notre héros.

L'orgueil de Tristan, comme celui de presque tous les hommes, était tour à tour aveugle et clairvoyant. Tantôt il l'aidait à se conduire dans les conjectures les plus difficiles et le tirait généreusement d'embarras, tantôt il l'égarait dans les situations les moins compliquées, au milieu desquelles il créait des obstacles insurmontables. C'est ainsi, par exemple, que le jeune comte avait préféré, à la gêne momentanée qu'il eut ressentie de s'expliquer franchement avec le docteur Briant, quand il en était temps encore, la responsabilité si grave de s'être soustrait, par la fuite, à des engagements sacrés. Dans sa conduite avec d'Igornay, il avait montré le même aveuglement, toujours par suite de cette déplorable disposition qui le portait à moins redouter une action mauvaise à commettre qu'une parole embarrassante à prononcer. Lors de sa perte considérable au jeu, il avait encore agi d'après le même système. Pour se tirer d'affaire honorablement, il ne fallait qu'écrire à Alliette, dont le dévouement et l'indulgence n'étaient pas douteux : l'idée en vint à Tristan, mais son orgueil se révoltat aussitôt ; car la demande d'un secours devait être accompagnée de l'aveu de tous ses torts, et cet aveu lui semblait une impardonnable faiblesse. Ne pas s'acquitter, était bien aussi une sorte d'humiliation : Tristan l'accepta de préférence, par la seule raison qu'elle ne serait pas immédiate, en même temps qu'elle avait un côté plus périlleux. Animé d'une noble fierté, il eut mieux aimé se courber devant sa sœur et se relever devant des étrangers ; dominé par un misérable orgueil, il adopta la marche contraire, et il se crut supérieur aux circonstances.

Trente-six heures après les événements que nous avons rapportés dans le chapitre précédent, le baron d'Igornay descendait de sa chaise de poste devant la maison occupée, rue de chaillot, par Simon Ragonneau.

Le digne gentilhomme n'avait pas pris une heure de repos pendant son voyage, et telle était son énergie morale qu'il se trouvait plus solide sur ses jambes à l'arivée qu'au moment du départ.

Simon, en le voyant entrer, devina à peu près pourquoi il était venu : quelques mots d'explication suffirent pour le mettre au fait de tout.

Il ne s'étonna de rien, car depuis le jour où il supposait que son père avait dû recevoir sa lettre, il était convaincu qu'on songeait à tirer Tristan d'affaire, et il attendait, triste mais confiant.

Sûr maintenant de pouvoir aider son ami, il engagea d'Igornay à se reposer pendant quelques heures. On aviserait ensuite — lui dit-il — à ce qu'il y aurait de mieux à faire pour arranger les choses convenablement.

— Vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai, mon cher ami ? je n'ai pas fait soixante et dix lieues par un froid de douze degrés, pour me coucher comme un soldat du pape. Je ne compte pas, d'ailleurs, moisir dans cette Babylone, et on n'a déjà que trop différé le paiement de cette dette de jeu. L'argent est là, il faut qu'il soit remis aujourd'hui même à qui de droit. Je ne déjeunerai pas que ce ne soit fait : donnez-moi l'adresse de ce monsieur *Childebert Cravachon*.

— Adalbert Bourrachon — reprit Simon en souriant. — Il demeure rue Lepelletier, n° 4 ; mais ce n'est pas lui qui est le créancier de Tristan.

— Peu importe, pourvu qu'il puisse me donner des renseignements.

— Au fait vous avez raison, monsienr le baron : eh ! bien je suis prêt à vous accompagner.

— Ce serait une maladresse, msn cher. Ce *Dagobert Patachon* vous connaît, et il devinerait que ce n'est pas le comte de Beauregard qui s'acquitte lui-même, Moi je me présenterai d'abord comme un homme d'affaire, et dussé-je mentir un peu, l'honneur de notre ami sera sauf.

L'intelligence de ce dévoûment toucha vivement Simon. qui témoigna son émotion et sa joie de la manière la plus chaleureuse.

— Allons donc, jeune homme, vous vous moquez avec vos admirations : nous étions tous comme cela de l'autre côté. Faites-moi chercher un fiacre, si toutefois vos révolutions ont laissé subsister cette institution si recommandable et si utile.

Simon s'empressa de rassurer le vieil émigré, et en attendant que le véhicule qu'il envoya chercher par son portier arrivât, il proposa encore au baron de s'étendre sur une chaise longue et de changer de chaussures pour reposer ses pieds endoloris.

— Je m'en garderai bien ! Si je m'étends je deviendrai roide comme une barre de fer, et si j'ôte mes bottes, mes jambes prendront la dimension d'une pièce de canon de trente-six.

— Ne voulez-vous pas du moins remplacer cette casquette de peau de renard par un chapeau, et cette immense houppelande par un vêtement... plus convenable ? — dit Simon avec hésitation.

— Vous craignez qu'on ne me trouve pas assez élégant, n'est-il pas vrai ?

Simon fit une réponse polie, mais la vérité est qu'il avait peur que la tenue grotesque du baron ne donnât lieu à quelque scène désagréable chez Bourrachon qui possédait au suprême degré l'insolence des parvenus sans esprit.

On vint annoncer que le fiacre était là. D'Igornay y fit porter, par son valet de chambre René, la sacoche de M. Ragonneau; il s'assura que ses douze mille cinq cents *livres* en or étaient encore dans ses poches ; puis il prit congé de Simon après lui avoir promis qu'il le rejoindrait aussitôt qu'il aurait arrangé l'affaire de leur jeune ami.

Ce ne fut pas sans de bien vives et de bien diverses émotions qu'il revit les quartiers élégants de cette immense ville qu'il avait quittée depuis plus de cinquante ans. Il ne